



Ce règlement intérieur précise et complète les règles officielles décrites par la Fédération française de Badminton (FFBaD). A défaut de règle particulière décrite dans le présent règlement c'est le règlement général des compétitions (RGC) qui s'applique.

Généralités :

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBaD, de la LBBA, du règlement cadre du championnat du Finistère et du présent règlement.
2. Le tournoi est autorisé sous le numéro 17.BRET.29/CH.D./001 pour la FFBaD et pour la Ligue de Bretagne.
3. Le tournoi se déroule le 23 et 24 Juin 2018.
4. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel Badnet.
5. Le juge arbitre principal du tournoi sera Mr GOGÉ Alexandre. Il sera assisté par Mr Davy MICHEL et Mr Bruno MILON. Les décisions des Juges Arbitres et du comité d'organisation seront sans appel.

Séries et tableaux :

6. Ce tournoi regroupe les joueurs des catégories Poussins à Vétérans, licenciés dans des clubs affiliés au Comité Départemental du Finistère. Chaque joueur devra s'inscrire dans sa catégorie d'âge (ou dans le tableau de son classement en sénior), d'éventuels exceptions peuvent s'appliquer (cf. article 7 du règlement cadre).
7. Le nombre de places maximum est fixé à 12 par tableau dans les catégories suivantes :
 - Poussin
 - Benjamin
 - Minime
 - Cadet
 - Junior
 - Sénior P
 - Sénior D
 - Sénior R
 - Sénior N
 - Vétéran

Dans les cinq disciplines : SH, SD, DH, DD, DM.

8. Nombre de tableaux autorisés pour toutes les catégories : 3
9. Les simples et les mixtes se jouent le samedi jusqu'aux 1/4 de finales inclus.
 - a. Les doubles hommes et dames se joueront le dimanche ainsi que les phases finales des simples et mixtes.
 - b. L'organisateur se réserve le droit, en fonction des inscrits, de faire jouer des demi-finales simple et/ou mixte le samedi.
10. La confection des tableaux, en partenariat avec le juge Arbitre, sera réalisée par le comité départemental du Finistère. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les séries en cas de nécessité.

Inscriptions et listes d'attente:

11. La date limite des inscriptions est fixée au samedi 9 Juin 2018 (date de réception faisant foi). Les inscriptions sont à envoyer par mail à finistere.codep29bad@gmail.com.
12. Le tirage au sort sera effectué le samedi 16 Juin 2018. En cas de forfait après cette date, les droits d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas de forfaits justifiés.
13. Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les répartir dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du samedi 9 juin.
14. Le contrôle des licences se fera sur POONA et les joueurs devront être licenciés à la date du tirage au sort.
15. Le nombre de joueurs (ou paires) par tableau étant limité à 12, la sélection retiendra les 12 meilleurs inscrits dans chaque tableau en fonction du CPPH.
16. Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon le critère ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH.
17. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées sont supportées par le club en cause.
18. En double ou en mixte, une paire constituée de deux joueurs possédant un classement différent doit s'inscrire dans le tableau du joueur le mieux classé.

Forfaits :

19. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part au comité d'organisation au plus vite.
20. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.
21. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la LBBA ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
22. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort (J-9) ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.
23. En simple, un joueur forfait pourra être remplacé par un joueur placé en premier sur la liste des remplaçants.
24. En double, un joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. S'il n'a pas nommé de nouveau partenaire dans le délai imparti par le juge-arbitre, il sera lui-même retiré du tableau et la paire placée première sur la liste des remplaçants du tableau pourra prendre la place ainsi libérée.

Durant le tournoi :

25. Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
26. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
27. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
28. Volants
 - a. Le volant plastique fournit par le comité d'organisation sera le Mavis 370 de Yonex, pour les tableaux prévus par le règlement cadre.
 - b. Pour les autres tableaux, le volant officiel sera le RSL Grade 3. Ces volants seront à la charge du Comité d'organisation à partir des finales, à raison de 3 volants par finale et au partage entre les joueurs dans les autres cas.
 - c. Le volant officiel sera en vente dans la salle (au prix de 18 €) et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.
29. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
30. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
31. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office.
32. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
33. À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation (test de volants inclus).
34. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
35. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
36. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.

37. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
38. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
39. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois.
40. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
41. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
42. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
43. Tous joueurs en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devront le signaler au juge arbitre avant son premier match.
44. Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant toute la durée du tournoi. Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
45. Les récompenses sont fournies par le Codep. Elles seront données aux vainqueurs et finalistes de tous les tableaux à l'issue du tournoi.
46. Le présent règlement sera affiché dans chaque salle. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les points du présent règlement ainsi que celui du gymnase.
47. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents, à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

Le comité d'organisation